

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DECEMBRE 2024

Délibération n°2024-29: Convention Sustainable Heritage in Ethiopia

Vu le décret du 8 octobre 1987 relatif à l'École nationale des chartes – PSL, notamment ses articles 16 et 17;

Vu le règlement intérieur de l'École nationale des chartes - PSL, notamment son article 2-5;

Le conseil d'administration approuve la convention de reversement Sustainable Heritage in Ethiopia liant le CNRS et l'École nationale des chartes – PSL.

Nombre de votants: 20

Pour: 20 Contre: Abstention:

> Le vice-président du conseil d'administration de l'École nationale des chartes - PSL

5

Bruno RICARD

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu F-75002 Paris T +33 (0)1 55 42 75 00